



cch

conférence cantonale bernoise
des handicapés

Rapport annuel 2014

2. Plattform Behindertenpolitik 3. Dezember 2014



*Journée internationale des personnes handicapées 2014 :
des personnes handicapées intéressées par la politique discutent avec des politiciennes et politiciens.*

Sommaire

1	Avant-propos (Kurt W. Meier, président).....	3
2	Sujets politiques	3
2.1	Mise en œuvre du plan stratégique pour les adultes handicapés.....	3
2.2	Enseignement spécialisé	4
2.3	Alliance bernoise santé psychique (Christa Schwab)	4
2.4	Transports publics	5
2.5	Intégration professionnelle.....	5
2.6	Habitat autonome (Christa Schwab)	6
3	Lobbying, relations publiques et travail en réseau	6
3.1	Contacts avec l'administration, les autorités et les associations	6
3.2	Consultations, interventions et lobbying politiques	7
3.3	Relations publiques	7
3.4	Travail en réseau avec les organisations du domaine du handicap	7
4	Projets.....	8
4.1	Plateforme Politique du handicap.....	8
5	Questions internes	8
5.1	Collaboration avec les organisations membres	8
5.2	Comité	8
6	Remerciements	8

1 Avant-propos (Kurt W. Meier, président)

« L'activité d'un organisme qui défend des intérêts est une activité politique » : cette règle s'applique aussi à la Conférence cantonale bernoise des organisations d'entraide et des services de consultation pour handicapés, dont le sigle est « cch ». Une telle organisation doit également travailler en réseau, ce qui signifie collaborer et échanger informations et savoir. Notre volonté est d'accompagner les personnes en situation de handicap, d'être à l'écoute de leurs besoins, plutôt que de les représenter. Et d'accepter leurs critiques et d'y réfléchir à deux fois quand nous croyons trop vite que nous pensons comme elles et que nous sommes parfaitement informés...

La tâche du Comité est une tâche stratégique, celle de la Direction une tâche opérationnelle. Telle est la théorie. Dans la pratique, les membres du Comité seraient rapidement débordés si Yvonne Brütsch ne leur fournissait pas nombre d'informations stratégiques et ne leur proposait pas les sujets dont elle souhaite s'occuper. Et cette remarque est tout aussi vraie pour la Directrice : les nombreuses rencontres avec différents acteurs la mettent en contact avec les préoccupations sur le terrain. C'est pourquoi il me semble important d'entretenir l'échange d'informations sur notre travail à tous, de partager les connaissances et de signaler les nouveautés.

Chaque membre du Comité est investi d'une tâche importante : s'interroger sur le contenu des thèses mises en avant ou sur leurs motifs secrets. « Participation », « Egalité », « Liberté de choix », « Autodétermination » : il s'agit de notions importantes et significatives dans le Plan stratégique pour les adultes handicapés du canton de Berne. L'une des conséquences de ce plan est le passage au financement lié au sujet. Nous louons un tel changement de paradigme – un changement que nous appelons de nos vœux – et nous nous féliciterions que les rapports se déroulent désormais sur un pied d'égalité. Que les bonnes intentions se matérialisent, c'est tout ce que nous souhaitons. Mais nous voulons et devons rester vigilants ! Les bréviaires du néolibéralisme tiennent le même discours, même si leur philosophie vient d'un autre bord et poursuit d'autres buts. Nous avançons sur un étroit chemin de crête qui demande un bon équilibre. Les sujets qui nous préoccupent ne sont pas traités sur le devant de la scène mais dans les coulisses de la société. Sur la scène du grand spectacle politique, il s'agit toujours – hier comme aujourd'hui et aujourd'hui comme demain – de l'argent et de sa répartition. « Tout se presse après l'or, de l'or tout dépend. Ah ! Pauvres que nous sommes ! »(Goethe).

« Je remercie mes collègues du Comité de la cch de leur engagement de tous les instants. J'exprime tout particulièrement ma reconnaissance à Yvonne Brütsch et Christa Schwab pour leur zèle, le professionnalisme, la diligence, la circonspection, la précision et l'efficacité avec lesquels elles traitent leur sujet, qualités qui transparaissent dans les publications, le réseautage, les manifestations, la structure et l'organisation des affaires. » Vous l'avez remarqué : je cite le rapport annuel de 2013. Mes propos ont en effet gardé toute leur justesse.

2 Sujets politiques

2.1 Mise en œuvre du plan stratégique pour les adultes handicapés

La **Procédure visant à l'évaluation des besoins particuliers et prestations (PEBP / en allemand VIBEL)** constitue la pièce de résistance de la mise en œuvre du plan stratégique. Les études de cas effectuées en 2013 ont montré que la procédure fonctionne dans les grandes lignes. Cependant, il faut encore parfaire l'instrument pour cerner les besoins des personnes ayant des troubles psychiques et pour l'utiliser dans le secteur des ateliers. Actuellement, les études de cas II sont en cours ; elles serviront, d'une part, à perfectionner l'outil et, d'autre part, à obtenir des données de base permettant de fixer les futurs coûts normatifs. En même temps, la mise en place de la PEBP soulève de nombreuses questions de délimitation : qu'advient-il des prestations de conseil indemnisées jusqu'ici par le biais de contrats de prestations et qui seront financées à l'avenir au moyen de la PEBP, si les bénéficiaires de prestations ne remplissent pas les critères d'accès ? Ou encore : quelles possibilités

ont les personnes résidant en institution de recourir à des prestations externes, par ex. dans le domaine des loisirs ? Etc., etc.

Le projet de rattacher le **service d'évaluation** VIBEL (PEBP) à l'office AI du canton de Berne ayant été remis en question, la cch et Socialbern ont décidé de constituer conjointement un support juridique pour le service d'évaluation indépendant. En novembre, les deux organismes ont fondé l'association « Service d'évaluation indépendant du besoin individuel dans le canton de Berne », ont élu le comité, et ce dernier a nommé Theresé Zbinden directrice. En 2015, elle va préparer la mise en place du service d'évaluation.

La cch continue de participer au processus de développement. Elle veille tout particulièrement à ce que les questions soient abordées du point de vue du nouveau système et à ce qu'on tourne le dos à l'ancien. Pendant la mise en œuvre de la PEBP, il ne faut pas que le changement de paradigme, et donc l'encouragement de l'autodétermination et de la liberté de choix, passe à la trappe.

2.2 Enseignement spécialisé

Le comité de pilotage pour la **mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'enseignement spécialisé 2010-2015** est dirigé par le Conseiller d'Etat Pulver, et Yvonne Brüttsch y représente la cch. Au cours de l'année écoulée, cet organisme a analysé de près le système actuel, a essayé de comprendre comment il est relié à son environnement et a discuté des pistes de solution pour les problèmes les plus brûlants. Vers la fin de l'année, un sous-groupe du Comité a élaboré, pour remplacer le système existant, un modèle qui sera discuté ultérieurement de manière approfondie dans le cadre d'auditions.

De nouveau, le débat en cours montre que l'encouragement de la scolarisation intégrative, telle que l'exige la Loi sur l'égalité pour les handicapés, ne va pas de soi. Cet effort s'inscrit en effet dans le cadre du conflit qui oppose la volonté démontrée par l'école d'intégrer les enfants et les adolescents handicapés à des considérations de politique financière. Le chemin qui aboutit à une école pour tous, c'est-à-dire une école inclusive, comme l'exige la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, sera encore long et semé d'obstacles. Les organisations du domaine du handicap, dont nous sommes, devront encore convaincre bien des acteurs.

L'Office des personnes âgées et handicapées OPAH a formé différents groupes de travail pour mettre en œuvre l'**Ordonnance sur les mesures de pédagogie spécialisée OPspéc.**, entrée en vigueur l'année dernière. Un groupe a élaboré des standards d'autorisation d'exploitation qui ont été approuvés par l'OPAH dans le courant du second semestre. Un autre groupe a préparé le concept d'une ordonnance de direction renfermant des impératifs matériels et organisationnels pour les écoles spécialisées. De manière générale, tous les milieux impliqués s'accordent à penser que l'organisation et l'enseignement des écoles spécialisées devraient suivre le modèle de l'école obligatoire, afin d'assurer la perméabilité entre les deux systèmes. Des propositions ont en outre été mises au point sur la manière d'attribuer les ressources. Les résultats de ces travaux seront vérifiés en temps voulu pour savoir s'ils sont compatibles avec le futur modèle « école obligatoire et école spécialisée ».

L'OPAH a par ailleurs commencé à établir une **planification des prestations** destinées aux enfants et adolescents. Elle servira de base à la conception du futur système de prise en charge dans le canton de Berne. L'Office cantonal des mineurs a lancé le projet **Optimisation des aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne**. Ce projet a pour but de dresser un inventaire des prestations d'aide offertes aux enfants et aux adolescents, de clarifier les responsabilités et d'harmoniser la surveillance.

La cch est associée à tous ces processus de développement et y collabore activement. Il faut néanmoins savoir que la poursuite de plusieurs projets complexes nous fait ressentir nos limites.

2.3 Alliance bernoise santé psychique (Christa Schwab)

Tenant compte des résultats de l'atelier de l'année précédente, l'Alliance bernoise santé psychique a défini des **domaines d'intervention** correspondant aux priorités « Primauté de l'ambulatoire sur le résidentiel », « Régionalisation de la prise en charge psychiatrique et « Equipes mobiles ». Pour

chacun de ces domaines d'intervention, l'Alliance a ensuite rédigé une prise de position intitulée « Traiter les problèmes psychiques là où ils se manifestent ». L'organisation se mobilise pour que les personnes handicapées par suite de troubles psychiques puissent vivre si possible chez elles, obtenir de l'aide dans leur région et faire traiter les situations de crises dans leur cadre de vie. Lors de l'atelier intitulé « L'Alliance bernoise santé psychique prend position », des mesures et une procédure ont été définies pour la mise en œuvre de l'avis élaboré auparavant. Pour les années 2015-2017, l'Alliance bernoise a défini une stratégie destinée à accroître sa présence dans les médias.

Le **Guide de la santé psychique « psy.ch »** a été complété par une liste d'offres ainsi que par des informations sur la santé psychique. L'Alliance a participé activement aux travaux du groupe-conseil composé de personnes concernées et de proches et à la séance destinée à analyser les réactions.

La **campagne nationale de sensibilisation « Comment vas-tu ? »** a été lancée le 10 octobre. Son but est d'encourager le public à parler des troubles psychiques dans la vie quotidienne. Le message a été propagé par l'intermédiaire du programme des journées d'action bernoises en faveur de la santé mentale qui ont eu lieu pour la troisième fois en octobre et novembre. Parallèlement, l'Alliance bernoise a cherché à savoir comment la campagne nationale pourrait être mise en œuvre dans le canton de Berne au cours des années à venir. Enfin, en décembre, le Comité de la cch a approuvé le plan de mesures. La cch, et plus exactement l'Alliance bernoise, va coordonner la réalisation de la campagne « Comment vas-tu ? » dans le canton de Berne. Le canton couvre les charges de la campagne à côté d'autres contributeurs.

2.4 Transports publics

Nos activités ont été essentiellement consacrées à la question de savoir comment les organisations du domaine du handicap doivent s'y prendre pour insuffler leur savoir-faire dans le processus de planification de la **transformation de la gare de Berne**. Il s'agit en effet de faire part de nos connaissances et expériences sur l'accessibilité avec un maximum d'efficacité. Tous ensemble, nous sommes parvenus à la conclusion qu'il est judicieux de charger un « ingénieur-conseil » d'accompagner étroitement le processus de transformation, de discuter des aspects critiques avec les personnes concernées, d'élaborer des solutions avec elles et d'intégrer celles-ci dans le processus de planification. De cette manière, nous pourrions assurer aux maîtres de l'ouvrage les conseils d'une personne qualifiée. La prochaine étape consistera à négocier le financement de ces consultations avec les CFF, les RBS (transports régionaux Berne-Soleure) et la Ville de Berne.

Par l'intermédiaire de la « **Boîte à réclamations TP** », nous recevons sporadiquement des informations sur les barrières et les obstacles qui compliquent l'utilisation des transports publics par les personnes handicapées. Une nouveauté : on nous a aussi signalé des défauts architecturaux dans l'espace public, par exemple dans les aires de repos des autoroutes et dans les tunnels d'autoroute dont les issues de secours sont difficilement accessibles aux usagers de fauteuil roulant. Nous transmettons les demandes aux services compétents et faisons régulièrement l'expérience que, dans certains cas, il est possible d'améliorer la situation à peu de frais. A la suite d'une réaction, la BLS a par exemple installé un Mobilift à la gare de Huttwil.

2.5 Intégration professionnelle

Les **débats au sein de l'assemblée générale** ont montré que les membres ont besoin d'informations sur ce qui se fait déjà dans le domaine de l'intégration professionnelle. Nous allons donc de nouveau organiser une assemblée générale sur ce sujet en 2015. Par ailleurs, dans le cadre des **échanges entre services spécialisés**, les services de consultation ont présenté leurs prestations et se sont livrés à une analyse de la collaboration avec l'office AI bernois. De manière générale, celle-ci fonctionne bien.

Hasim Sancar, député au Grand Conseil, a adressé une **interpellation** au Conseil-exécutif pour demander ce que le canton de Berne a entrepris jusqu'ici pour favoriser l'accès des personnes handicapées à des postes dans l'administration cantonale. Le député s'est également enquis des résultats de ces démarches et de la possibilité d'intensifier ces efforts. Dans sa réponse, le Conseil-

exécutif a déclaré qu'il ne considérait pas nécessaire d'intervenir davantage. Il va maintenant s'agir d'analyser de plus près les mesures prises par l'administration fédérale et de déterminer celles qui pourraient aussi être mises en œuvre au niveau cantonal. Lorsque nous disposerons des résultats de cette enquête, nous prendrons contact avec l'Office du personnel du Canton de Berne.

Enfin, nous avons rencontré le **beco – Economie bernoise**. Cet organisme nous a fourni des informations sur la façon dont les Offices régionaux de placement ORP aident les personnes handicapées à s'intégrer professionnellement et sur les modalités de leur collaboration avec l'office AI. Actuellement nous examinons la possibilité de présenter la cch conjointement avec le beco lors d'une manifestation d'information destinée aux employeurs.

2.6 Habitat autonome (Christa Schwab)

La mise en œuvre du Plan stratégique pour les adultes handicapés constitue une base sur laquelle pourra reposer l'habitat autonome pour ces personnes. Il faut promouvoir et élargir l'offre de logements adéquats dans l'ensemble du canton. Il est très important d'entreprendre un travail de sensibilisation au thème de l'habitat autonome afin que l'espace habitable urgemment nécessaire soit créé. La cch a participé aux activités du groupe de travail « Habitat autonome » de la Conférence des handicapés de la ville et de la région de Berne. Le but des réflexions était de vérifier si les mesures mises en place pour la région de Berne doivent être appliquées à l'échelle du canton. En juin, la cch a organisé une assemblée générale sur le sujet de l'habitat. Par ailleurs, nous avons pris contact avec l'Association suisse des locataires. En 2015, nous aurons pour tâche de fixer et d'appliquer des mesures concrètes cantonales pour le domaine de l'habitat autonome.

3 Lobbying, relations publiques et travail en réseau

3.1 Contacts avec l'administration, les autorités et les associations

Pour atteindre nos objectifs politiques, nous devons travailler en réseau avec les autorités, l'administration, le monde politique et les associations. Les questions politiques qui nous préoccupent ont fait l'objet de nombreux entretiens informels et de meetings officiels avec les représentant-e-s des autorités et les acteurs politiques. La rencontre avec le Conseiller d'Etat Philippe Perrenoud ainsi que ses collaborateurs et collaboratrices est déjà devenue une tradition. Les échanges ont tourné essentiellement autour de la mise en œuvre de la planification des soins dans le secteur de la psychiatrie. La cch a thématiqué la question du transfert de la prise en charge résidentielle vers les structures ambulatoires ou les cliniques de jour. En avril, le Conseiller d'Etat Perrenoud a en outre invité la cch et Socialbern à un échange de vues sur le PEBP (VIBEL) : il voulait s'assurer que les deux associations sont favorables à la poursuite du projet.

Le Comité et la Direction rencontrent régulièrement l'OPAH afin d'approfondir les sujets communs. Ces échanges ont surtout porté sur les thèmes suivants : planification des prestations destinées aux enfants et aux adolescents, question du placement des enfants et adolescents présentant un handicap mental et des troubles du comportement, mise en œuvre du plan stratégique relatif aux adultes handicapés et constitution du service d'évaluation indépendant.

Début juillet, l'entretien avec la Conseillère d'Etat B. Egger était au programme. Nous avons ainsi eu l'occasion de discuter de différentes questions avec elle et ses collaboratrices et collaborateurs et de faire part de nos réactions à certains problèmes touchant les transports publics et l'espace public. A l'avenir, l'infrastructure ferroviaire sera financée par la Confédération, les cantons versant leur contribution financière à un fonds. De ce fait, les cantons ne sont plus associés à la planification des projets portant sur l'infrastructure. L'application de la Loi sur l'égalité pour les handicapés est donc de la compétence des entreprises de transport et de l'Office fédéral des transports. Dans le canton de Berne, le Centre construire sans obstacles continuera à rédiger des recommandations sur les projets de construction.

Fin mars, un entretien a eu lieu avec les responsables des sections des activités culturelles. La question au cœur du débat était de savoir comment implanter et promouvoir dans le canton l'égalité des personnes handicapées dans le domaine de la culture.

Nous rencontrons régulièrement Socialbern pour des échanges. Le but de ces réunions est que les deux associations s'informent réciproquement sur les positions qu'elles adoptent et coordonnent les activités touchant à des sujets communs.

3.2 Consultations, interventions et lobbying politiques

En début d'année, le Conseil-exécutif a mis en consultation un ensemble de modifications des lois dans le cadre de l'**Examen des offres et des structures EOS 2014**. Le domaine du handicap est touché par la suppression des allocations selon décret dans l'Ordonnance sur l'aide sociale. Comme en 2010, la cch s'est élevée contre cette mesure, car la situation n'a pas changé depuis lors. Le Grand Conseil a décidé de repousser d'un an la mise en application de cette disposition.

Au mois d'août, nous nous sommes prononcés sur la **révision de l'Ordonnance sur l'aide sociale**. Dans ce texte, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale SAP a créé les bases légales servant à la constitution du service d'évaluation indépendant. A ce sujet, nous avons constaté qu'il sera difficile de transposer de manière appropriée le changement de paradigme dans la structure actuelle de la Loi sur l'aide sociale (LASoc) : les prestations d'assistance appartiendraient par exemple à la catégorie de l'aide sociale institutionnelle. Nous avons donc suggéré que la structure de la LASoc soit également reconsidérée afin que l'adaptation de la législation ne fasse disparaître l'esprit du plan stratégique.

Dans le cadre de la **révision partielle de la Loi sur les constructions**, l'article 22 sur la « Construction sans obstacles » sera également remanié. La révision a pour origine une initiative commune du Centre construire sans obstacles et de la cch. Dans son avis, la cch est logiquement favorable à la révision, mais demande parfois des limites plus basses. Ainsi, à l'avenir, tous les logements des immeubles comprenant 4 unités et plus devraient être totalement accessibles aux personnes handicapées et utilisables par celles-ci.

La Direction de l'instruction publique (DIP) prépare actuellement une **brochure sur le sujet « Espace scolaire »**. Nous avons pu nous prononcer sur un premier projet. A cette occasion, nous avons formulé de nombreuses suggestions dont le but est de permettre à des enfants, adolescents, parents, enseignants et visiteurs handicapés d'accéder désormais aux locaux scolaires. Les locaux scolaires devraient également pouvoir servir de cadre à l'enseignement intégratif ou inclusif.

3.3 Relations publiques

L'année passée, notre site Internet a été remanié. Le nouveau site a une présentation moderne et répond aux besoins des personnes handicapées. Il sera mis en ligne début 2015.

Contrairement à 2013, l'année 2014 s'est révélée une année plutôt calme en ce qui concerne les activités médiatiques. En février, Yvonne Brütsch a réagi par une lettre de lecteur à un article critique sur le PEBP (VIBEL), paru dans la Berner Zeitung. La lettre, qui soutenait la position de la SAP, a retenu l'attention d'un large public.

3.4 Travail en réseau avec les organisations du domaine du handicap

Les conférences cantonales des personnes handicapées et d'autres organismes analogues de Suisse alémanique et du Tessin se sont rencontrés une fois pour échanger informations et expériences. Les projets commencés l'année précédente ont été poursuivis : une banque de données doit être constituée pour procurer un aperçu des bases légales de l'égalité des personnes handicapées dans les différents cantons. Cet outil permettra aux cantons de tirer réciproquement parti de leurs expériences. En second lieu, le groupement va élaborer un guide servant à préparer des réglementations applicables à l'échelon cantonal.

Forum Handicap Vaud a invité la cch à venir se présenter. Cet organisme désire se développer à moyen terme et souhaitait savoir comment nous sommes organisés et avec quels arguments nous

sommes parvenus à convaincre l'administration cantonale de conclure un contrat de prestations avec nous.

4 Projets

4.1 Plateforme Politique du handicap

Depuis longtemps, nous nous demandions ce que la cch peut faire pour que les personnes handicapées soient en mesure de défendre leurs intérêts elles-mêmes dans les organes politiques. Le 3 décembre, journée internationale des personnes handicapées, nous avons donc organisé la 2^e plateforme Politique du handicap. Ouverte par de très bons intervenants, cette manifestation a été le cadre de discussions animées et a recueilli un large écho. Les participants apprécient particulièrement la présence de politiciennes et politiciens et, comme l'année précédente, ont souhaité que la manifestation ait lieu plus souvent. La cch va organiser une nouvelle plateforme en 2015 et étudier la possibilité qu'un parti mette sur pied une seconde plateforme au milieu de l'année.

5 Questions internes

5.1 Collaboration avec les organisations membres

L'**assemblée générale** constitue une plateforme importante : elle favorise les contacts avec les membres et facilite la formation de l'opinion. En mars, nous y avons lancé le sujet de l'intégration professionnelle. Fin juillet, l'assemblée générale avait pour thème l'« Habitat autonome » : Urs Schnyder a présenté la campagne de Procap sur l'habitat sans obstacles, Herbert Bichsel de la BRB (Conférence des handicapés de la ville et de la région de Berne) a fourni des informations sur les activités de cet organisme et Yvonne Brütsch a exposé les projets de la cch dans le domaine de l'habitat. En septembre, l'assemblée générale était essentiellement consacrée à la mise en œuvre du plan stratégique pour les adultes handicapés. Claus Detreköy et Thomas Zürcher de l'OPAH nous ont informés sur l'état des travaux et Günther Latzel nous a fait savoir où en était le développement de la PEBP. Nous avons terminé l'année en abordant en novembre le sujet Handicap et vieillesse. Les invités de l'assemblée générale étaient les suivants : Markus Loosli (OPAH), Rainer Menzel (Socialbern) et Peter Keller (abems - Association bernoise des établissements médico-sociaux).

L'échange d'informations et d'expériences entre les **services spécialisés** a eu lieu deux fois. Les participants apprécient les échanges, et, de son côté, la cch obtient ainsi des informations sur l'activité de conseil. Les échanges donnent en outre la possibilité d'inventorier les difficultés et, au besoin, d'intervenir en commun.

Au moyen de courriels réguliers, Christa Schwab a informé les organisations membres au sujet des décisions, documents, événements et manifestations touchant au domaine de la politique sociale et de l'égalité, aussi bien au niveau cantonal et national qu'au niveau international. Les « **Informations de la cch** » ont paru 22 fois.

5.2 Comité

Le Comité a tenu six séances. Les sujets politiques étaient bien entendus au premier plan. Entre les séances, le Comité a étudié les affaires urgentes et pris des décisions à ce sujet par correspondance. Dans le courant de l'année, Urs Germann a été investi de la fonction de vice-président. Depuis novembre 2014, nous avons, en la personne de Christine Blum, à nouveau un membre du Comité qui représente avec compétence le domaine de l'enseignement spécialisé.

6 Remerciements

Le Comité et la Direction remercient les personnes et organisations qui ont mis leur temps et leurs connaissances au service de la cch. Sans elles, la cch ne serait jamais en mesure d'aborder tous les aspects de la politique du handicap cités dans ce rapport. Merci de tout cœur à tous ceux et celles qui

nous ont signalé des problèmes, irrégularités ou dysfonctionnements concernant la politique du handicap. Ces informations nous aident beaucoup dans l'accomplissement de notre tâche. Nous désirons remercier ici tous nos partenaires ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration. Se montrant sensibles à nos préoccupations, ils ont répondu à nos questions, nous ont fourni des informations importantes pour la formation de l'opinion et ont contribué à améliorer la situation des personnes handicapées. Notre gratitude va tout autant aux membres du Grand Conseil qui ont écouté nos revendications et ont représenté nos intérêts au niveau politique. Nous remercions aussi Intégration Handicap à qui nous sommes liés par un sous-contrat de prestations. Heureux que les rapports avec ce partenaire soient aussi agréables, nous nous félicitons également qu'il défende nos intérêts auprès de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Enfin, nous sommes profondément reconnaissants du soutien financier que nous avons reçu de la SAP, de l'OFAS, de Pro Infirmis, des fondations Brändli et Scherbarth, des organisations membres et de nos donatrices et donateurs.

Yvonne Brütsch, Directrice

Berthoud, janvier 2015

Conférence cantonale bernoise des handicapés cch

Oberburgstrasse 21, 3400 Burgdorf/Berthoud

034 423 06 31, geschaeftsleitung@kbk.ch

www.kbk.ch, PC 30-441559-4